

12. REFLEXIONS SUR LES DISCOURS DES PERES DANS LA TRANSMISSION DE LEUR LANGUE PARENTALE A LIBREVILLE: UNE ETUDE A PARTIR DES USAGES DECLARES

Danielle Patricia MINKO MI NGUI

Université Omar Bongo, GRELACO

danieleminko@yahoo.com

Résumé

Transmettre son patrimoine linguistique à sa descendance, c'est non seulement lui transmettre une identité, une appartenance à un groupe, une ethnie et un pays, mais c'est aussi lui léguer la culture et les valeurs se référant à celui-ci. Or, de nombreuses recherches sur la transmission de la langue parentale en contexte familial ont révélé que la mère est le parent qui transmet majoritairement la langue à l'enfant, le père participant très peu.

Notre contribution vise à relativiser un jeu de rôle genré⁸⁸, à partir des discours, pratiques et représentations des pères dans la transmission des langues, dans la ville de Libreville, au Gabon.

Mots clés : *Transmission, langue parentale, sociolinguistique, bilinguisme, représentations linguistiques.*

Abstract

Pass on its linguistic heritage to its descendants; it is not only transmitting to them an identity, a membership in a group, an ethnic group, a country but also to bequeath to it the culture and the values referring to it. However, lots of research regarding the transmission of the parent language in familial situation have rose up that the mother is the parent which mostly transmit the language of the child, the father participating a few. Our

⁸⁸ Se rapportant au genre.

contribution aims to relativize a few the gender roles⁸⁹, through out the speeches, practices and representations of fathers in the transmission of languages in the city of Libreville, in Gabon.

Keywords: *Transmission, parent language, sociolinguistics, bilinguisme, linguistics representations.*

²Referring to the gender.

Introduction

Selon H. S. Ndinga Koumba Binza (2005, p. 73) : « La politique linguistique du Gabon reste, sur le plan pratique, le prolongement de la politique linguistique coloniale avec l'utilisation du français comme langue officielle ». Et à J. T. Kwenzi-Mikala (1990, p. 123) de renchérir : « le français, rien que le français dans tous les domaines, avec une exception près sur la religion. Les langues locales sont reléguées aux activités religieuses et ethno-culturelles, et même à la perte ». Jouissant de son statut de langue officielle, et remplissant les fonctions de langue nationale, voire de langue maternelle des enfants dans beaucoup de foyers gabonais, le français reste l'intérêt central de la politique linguistique du Gabon malgré le multilinguisme qui y prévaut.

Suite à ce qui précède, la pérennisation des langues gabonaises est un sujet préoccupant et nous oblige, en tant que chercheuse, à nous interroger sur leur transmission dans la cellule familiale, première instance de socialisation de l'enfant. Aussi, avons-nous choisi de travailler sur le thème : Réflexions sur les discours des pères dans la transmission de leur langue parentale à Libreville : une étude à partir des usages déclarés, car, nous voulons amener à voir qu'à côté de la mère, le père peut aussi s'impliquer dans le processus de transmission.

Cependant, nonobstant une abondante littérature sur la transmission linguistique en contexte familial, la problématique de la transmission, de la perpétuation des langues parentales par le père n'a pas, à ce jour été envisagée par les linguistes gabonais. Partant de ce constat, la majorité des recherches sur la transmission des langues parentales en contexte familial a montré que la mère est le parent qui transmet très majoritairement la langue à l'enfant, le père y participant très peu ou quasiment pas. Ce propos est corroboré par T. M. G. Ondo Mendame Ondo Ndong (2012, p. 231) chez qui, il apparaît que : « [...] les femmes jouent encore (ou s'efforcent de jouer) le rôle de gardienne de la langue et de la culture », puis par D. P. Minko Mi Ngu (2020, p. 84) lorsque, après une étude des pratiques de la langue gabonaise en milieu familial conclut en présentant « la mère comme celle qui pratique et maintient réellement la langue gabonaise à la maison ».

Le présent travail a pour objectif de voir à partir des usages déclarés des pères issus des couples linguistiquement mixtes⁹⁰ : (i) si ceux-ci transmettent leur langue à leurs enfants, (ii) quand ils ne la transmettent pas, quelles en sont les raisons ? (iii) toujours sur la base des déclarations des pères, ceux-ci trouvent-ils une différence genrée entre leur façon de transmettre la langue et celle de leur compagne ? Notre démarche d'ensemble est réalisée en deux parties : (1) le cadre théorique et la méthodologie de collecte des données, et (2) l'analyse des résultats de l'enquête.

1. Cadre théorique et méthodologie de collecte des données

1.1 Cadre théorique

L'objectif de cette recherche consiste à accrédi-ter l'apport des pères dans le processus de transmission de leur langue à leurs enfants dans les familles linguistiquement mixtes. La notion de famille ici est à considérer au sens restreint du terme, c'est-à-dire la famille nucléaire. Notre travail est inscrit dans le large champ de la sociolinguistique, plus précisément, la sociolinguistique de la transmission des langues.

Les termes transmission et transmettre selon B. Lahire (1995, pp.275-276) « renvoient souvent à l'idée d'une reproduction à l'identique ("modèle à imiter") d'une disposition (ou d'un schème) mentale et font plutôt penser à des situations formelles d'enseignement où un savoir est explicitement en jeu. (...) [P]arler de "transmission" c'est concevoir l'action unilatérale d'un destinataire vers un destinataire, alors que le destinataire contribue toujours à construire le "message" qui est censé lui être "transmis" ».

Notons que la transmission linguistique n'est pas un fait ponctuel mais selon A. Barontini (2014, 55) : « il s'agit d'un processus s'inscrivant dans la durée. Une dimension temporelle qui n'est pas pour autant linéaire puisque dans le cadre de ce processus dynamique, rien n'est donné d'avance ». Et, s'il y a bien une « part de continuité », s'y ajoute aussi « une part d'innovation, de construction à l'origine même du changement social » énonce A. Filhon (2009, p.90).

⁹⁰ Renvoie ici à l'union de deux gabonais de langues différentes.

Une langue peut être considérée comme transmise lorsque les individus l'ayant apprise de leurs parents l'utilisent encore à l'adolescence et dans le cadre familial. Mais une langue peut également se définir par rapport à la progéniture. Nous postulons qu'une langue peut être dite transmise dès lors que la personne l'ayant apprise la retransmet à son tour à sa descendance. De ce fait, disons avec J-F Le Goff (2014, p.115) que : « la transmission est l'œuvre des parents et de l'environnement familial, c'est un processus dialogique ». En effet, la personne à qui la langue est transmise doit pouvoir échanger avec celle qui transmet sans difficulté aucune.

Pour ce qui est des études sur la transmission des langues, les considérations théoriques, peuvent être les mêmes, ce qui les distingue c'est le terrain. C. Deprez (2021, p.323) dit à cet effet que : « Les études sur la transmission des langues se distinguent par les approches méthodologiques qu'elles choisissent et que l'on peut classer en trois catégories : les approches « macro » statistiques, les analyses « micro » d'interactions et les entretiens à caractère biographique». Pour ce qui est de notre étude, nous avons choisi la troisième approche.

1.2 Méthodologie de collecte des données

La méthodologie utilisée est qualitative et repose sur une enquête menée à partir d'un guide d'entretien au mois de juin 2022 auprès de 156 pères de nationalité gabonaise et de groupes ethnolinguistiques distincts. Aidée de nos étudiants, nous avons arpenté les différents quartiers de Libreville à la recherche des pères à interroger.

Notre guide d'entretien était constitué de trois (3) groupes de questions : 1) les questions sur les données socio-biographiques, 2) des questions sur le parcours linguistique et 3) des questions sur les pratiques et représentation des langues en présence.

1.2.1 Entretiens semi-directifs

Pour la collecte des données, nous avons opté pour une enquête par entretien semi-directif. On pourrait nous reprocher de ne pas avoir observé les pratiques authentiques des enquêtés, sachant le fossé qu'il peut y avoir entre les déclarations des enquêtés et leurs pratiques réelles. Cependant, l'enquête par entretien semi-directif nous a semblé la mieux adaptée. D. P. Minko Mi Ngui (2015, p.184) nous aide à soutenir ce propos lorsqu'elle énonce que :

L'entretien semi-directif permet de cerner le discours des questionnés autour des thèmes préconçus et notés dans le guide d'entretien, il permet également de se rassurer que les interviewés ont bien assimilé les questions posées et donne, dans le cas contraire, à l'enquêteur la possibilité de les clarifier.

La collecte des données a consisté à parcourir les différents quartiers de la capitale gabonaise pendant la période précitée. Les propos des enquêtés ont été collectés à l'aide d'un dictaphone et de téléphones portables puis consignés sur un support papier.

Nous tenons à préciser dans le cadre de ce travail que : (1) la notion de langue parentale renvoie à "la langue d'origine des parents" : c'est-à-dire la langue du père, la langue de la mère lorsque les parents partagent la même langue ethnique. Et lorsque les parents sont de langues ethniques différentes, la précision langue parentale du père ou langue parentale de la mère sera faite. (2) la notion les "deux langues" correspond au mélange de langues (des parents ou du père avec le français), cette notion sera également employée en synonymie du parler bilingue.

1.2.2 Population enquêtée

A l'aide d'un guide d'entretien administré sur 156 pères gabonais à Libreville, après dépouillement des données de l'enquête, nous avons arrêté un échantillon de 132 pères dont l'âge oscillait entre 20 et 70. Parce que, ce sont ceux-là qui correspondaient aux critères retenus, à savoir : avoir des parents de même langue, être issus d'un couple linguistiquement mixte et avoir des enfants.

| Age | 20-30 | 31-40 | 41-50 | 51-60 | 61-70 |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|
| Nombre d'enquêtés 132 | 17 | 32 | 44 | 19 | 20 |
| Nombre d'enfants | 2 - 4 | 2 - 4 | 2 - 7 | 2 - 6 | 2 - 8 |

Tableau 1:Données des enquêtés

Source : Données de terrain, Danielle Patricia Minko Mi Ngui, 2022.

Le tableau ci-dessus rend compte de la population enquêtée selon l'âge et le nombre d'enfants. Nous pouvons voir que des 132 enquêtés, 17 ont un âge variant entre 20 et 30 ans, 32 enquêtés sont entre 31 et 40 ans, 44 dont l'âge oscille entre 41 et 50 ans, 19 enquêtés de la tranche d'âge située entre 51 et 60 et 20 ont entre 61 et 70 ans. Respectivement, les enquêtés des deux premières tranches d'âge ont un nombre d'enfants égale, allant de 2 à 4; ceux des trois dernières tranches d'âge ont un nombre d'enfants oscillant entre 2 et 7, 2 et 6 et, 2 et 8.

| Langue(s) reçue(s) dans l'enfance | | | |
|------------------------------------|---------------------|--|-------------|
| Nombre d'enquêtés | La langue parentale | Les deux langues (langue parentale et le français) | Le français |
| 132 | 20 | 112 | 0 |
| Langue(s) parlée(s) à l'âge adulte | | | |
| Langue(s) parlée(s) à l'âge adulte | La langue parentale | Les deux langues | Le français |
| Nombre d'enquêtés 132 | 20 | 106 | 6 |

Tableau 2 : *Parcours linguistique des enquêtés*

Source : Données de terrain, Danielle Patricia Minko Mi Ngui, 2022.

La lecture des données du tableau ci-dessus révèle que, les 132 pères enquêtés ont tous été en contact avec leur langue parentale dans leur enfance. Une large majorité 116 sur les 132 enquêtés l'a reçu en mélange avec le français, et les 20 restants l'ont reçu en emploi unique.

Aussi, le tableau montre que, ces pères une fois à l'âge adulte, les 20 ayant reçu uniquement la langue parentale dans leur enfance la pratique toujours. Et sur les 116 pères qui ont déclaré avoir reçu les deux langues (la langue parentale en mélange avec le français, ou le parler bilingue), 106

adopteront le même comportement linguistique à l'âge adulte ; alors que 6 pères vont pratiquer uniquement le français.

2. Analyse et interprétation des données de l'enquête

Notre corpus est essentiellement constitué des déclarations des pères enquêtés. Celles-ci vont nous permettre d'accréditer ou non l'idée selon laquelle le père est le parent qui transmet le moins sa langue à ses enfants. L'analyse des données est faite selon trois (3) axes : (1) les pratiques linguistiques déclarées des pères avec leurs enfants, (2) les raisons du choix de la langue transmise et (3) la différence genrée dans la transmission des langues parentales aux enfants.

2.1 Les pratiques linguistiques pères-enfants

Rappelons que le français étant la langue officielle, des institutions, de l'enseignement, du travail au Gabon⁹¹, les 132 pères enquêtés ont déclaré parler cette langue. Le but de notre recherche étant de voir si les pères issus des familles linguistiquement mixtes transmettent leur langue à leurs enfants, nous avons étudié leurs pratiques avec ces derniers.

| Nombres total d'enquêtés 132 | Langue(s) transmise(s) aux enfants | | |
|------------------------------|------------------------------------|----------------------------|-------------|
| | La langue parentale | | Le français |
| | En seule | En emploi avec le français | |
| Nombre de pères | 76 pères | | 56 |
| | 20 | 56 | |

Tableau 3: langue(s) pratiquée(s) avec les enfants

Source : Données de terrain, Danielle Patricia Minko Mi Ngui, 2022.

⁹¹Constitution de la République gabonaise du 26 mars 1991.

Il ressort de ce tableau que des 132 pères enquêtés, 76 parmi eux ont déclaré transmettre leur langue à leurs enfants comme suit : 20 la pratique en emploi seul et 56 pères la transmettent en mélange avec le français. Les 56 pères restants ont admis pratiquer uniquement le français dans les échanges avec leurs descendance.

2.1.1 Les pères transmetteurs de leur langue

2.1.1.1 La langue parentale uniquement

Sur les 132 pères enquêtés, 20 ont déclaré avoir transmis exclusivement leur langue à leurs enfants. Ce sont les pères de la tranche d'âge de 61 à 70 ans (tableau 1). Voici quelques-unes des dires des enquêtés :

« C'est la langue dans laquelle moi-même j'ai appris à parler et je veux à mon tour la léguer à ma descendance », « c'est la langue de mon enfance, alors elle est aussi celle de mes enfants et ils la parlent », « J'ai appris à parler dans cette langue et j'ai réussi à l'apprendre à mes enfants puisqu'ils la parlent. Sans oublié qu'ils parlent aussi le français », « J'ai appris à mes enfants à parler ma langue, la première langue dans laquelle j'ai appris à parler, à pleurer, à rire, à danser, à chanter. J'y suis arrivé », « C'est la langue de mes parents, la mienne et aussi celle de mes enfants, je me dois de la perpétuer. Hormis ma langue mes enfants parlent aussi le français comme tous les enfants gabonais », « Je suis fière d'avoir appris la langue de mes parents, celle qui a bercé mon enfance, la première langue dans laquelle j'ai appris à parler. Comment ne pas faire en sorte que mes enfants la parle aussi ? ».

Ces déclarations des pères montrent que, l'usage exclusif de la langue parentale du père dans les échanges de ce dernier avec ses enfants s'explique par le fait que, ces hommes ont été eux-mêmes en contact avec cette langue dans leur enfance : « C'est la langue dans laquelle moi-même j'ai appris à parler (...) », « J'ai appris à parler dans cette langue (...) ». Cette langue est celle dans laquelle leurs parents ont fait leur socialisation et construit leur identité. De ce fait : « Comment ne pas faire en sorte que mes enfants la parle aussi ? ». Pour ces pères pérenniser leur langue chez leurs enfants est un devoir : « (...) je me dois de la perpétuer », parce que

c'est un patrimoine qui doit se transmettre de génération en génération : « C'est la langue de mes parents, la mienne et aussi celle de mes enfants (...) ». Ces pères reproduisent leur pratique d'enfance chez leurs enfants, selon les dires de ces pères, leurs enfants pratiquent également leur langue parentale : « (...) j'ai réussi à l'apprendre à mes enfants puisqu'ils la parlent. Sans oublié qu'ils parlent aussi le français ». Aussi, d'après les déclarations des enquêtés, leurs enfants peuvent parler : (i) en langue parentale des pères et (ii) en français.

2.1.1.2 Les deux langues (langue parentale et français)

56 pères sur les 132 enquêtés ont admis pratiquer leur langue parentale avec leurs enfants par le truchement du mélange avec le français, dans lequel le français est majoritaire. Les déclarations suivantes l'attestent : « moi j'ai appris à parler en mélangeant le français et le ypunu⁹². C'était toujours dans ces deux langues-là, alors je donne à mes enfants ce que je connais », « Enfants, mes parents me parlaient dans leur langue et en français en même temps. C'est comme ça que moi également je parle à ma progéniture », « On ne peut donner que ce qu'on a reçu. Je donne à mes enfants ce que j'ai moi-même reçu, le français et le gisir⁹³. Comme moi ils parlent dans ces deux langues, mélangées bien sûr et aussi en français », « j'ai transmis à mes enfants ce que mes parents m'ont transmis leur langue et le français », « Enfant j'ai appris à parler en même temps dans la langue de mes parents et le français. C'est comme ça que mes parents nous parlaient à la maison, et c'est comme ça que je parle à mes enfants et qu'ils me parlent ».

La lecture que nous faisons des déclarations ci-dessus relate que, les 56 enquêtés transmettant simultanément les deux langues (parler bilingue) à leurs enfants sont des 4 tranches d'âge restant toutes confondues (voir tableau 1). En effet ces pères ont dit avoir été des bilingues précoces simultanés, c'est-à-dire qu'ils ont été en contact avec les deux langues (la langue de leurs parents et le français) au même moment : « moi j'ai appris à parler en mélangeant le français et le ypunu. C'était toujours dans ces deux langues-là, alors je donne à mes enfants ce que je connais », « Enfant j'ai

⁹² Langue gabonaise bantu du groupe B43

⁹³ Langue gabonaise bantu du groupe B41

appris à parler en même temps dans la langue de mes parents et le français. C'est comme ça que mes parents nous parlaient à la maison (...) ». Et c'est ce parler bilingue qu'ils vont reproduire avec leurs enfants.

En effet, d'après les dires des pères, les échanges avec leurs enfants se déroulent dans les deux langues. Ces 56 pères comme les 20 premiers ont admis transmettre le bagage linguistique reçu dans leur enfance. Ce qui fait que leurs enfants peuvent interagir : (i) en parler bilingue (mélange langue parentale du père et français) et (ii) en français uniquement : « Mes enfants parlent comme moi, soit en mélangeant les deux langues, soit en français seulement. Ce qui est bien », « Les enfants eux aussi parlent les deux langues en même temps et aussi le français », Euh, vous savez que les enfants font ce que font les parents. Ils parlent comme moi ».

2.1.2 Les pères transmetteurs de français

Il est noté chez les 56 pères restants, une absence de pratique de leur langue et du parler bilingue, mais plutôt, la pratique du français en emploi unique. Les propos déclarés des enquêtés le montrent : « Je ne parle pas bien ma langue alors je refuse de transmettre à mes enfants une langue que je ne maîtrise pas vraiment », « Même s'il est vrai que j'ai appris à parler la langue de mes parents et le français en même temps, il faut reconnaître que le français primait. Et c'est le français que je parle avec mes enfants, parce que c'est dans cette langue que je me sens le plus à l'aise », « Je ne parle pas couramment ma langue, le français était plus parlé à la maison. Donc, je me sens mieux en français. C'est donc dans cette langue que je communique avec mes enfants ».

Le fait que ces enquêtés ont choisi de transmettre le français à leurs enfants ne signifie pas qu'ils ne pratiquent pas la langue de leurs parents. Cela signifie simplement que ces pères ne "maîtrisent pas vraiment", "ne parlent pas bien" leur langue, le français ayant été majoritairement usité dans leur foyer. En effet, bien que ces 56 pères aient reçu le parler bilingue au cours de leur enfance, ils vont tous faire le choix de ne transmettre rien que le français à leur progéniture, parce que disent-ils, c'est dans cette langue qu'ils se sentent le mieux pour communiquer. Ce choix du français dans les échanges avec les enfants trouve une ébauche de réponse dans la déclaration de l'un des enquêtés qui dit : « Même s'il est vrai que j'ai appris à parler la langue de mes parents et le français en même temps, il faut reconnaître que le français primait (...) ».

Nous pouvons dire à la lecture de ce propos que les enquêtés font le choix du français, parce que c'est cette langue qui était la plus usitée par leurs parents parmi les deux en présence. C'est dans cette langue que les enquêtés se sentent mieux, se sentent à l'aise pour échanger : « (...). Et c'est le français que je parle avec mes enfants, parce que c'est dans cette langue que je me sens le plus à l'aise », « (...), je me sens mieux en français ».

Notons que le primat du français sur les langues gabonaises s'explique par le paysage linguistique qui caractérise le Gabon. Rappelons avec D. P. Minko Mi Ngui (2015, p. 167) que :

Le paysage linguistique gabonais est caractérisé par une situation diglossique, avec notamment : d'une part, le français héritage colonial, qui demeure la seule langue officielle, nationale, véhiculaire, voire vernaculaire (pour certains gabonais) et, d'autre part, les nombreuses langues gabonaises, sans aucun statut reconnu, [...].

Un fait a été révélé par ces 56 pères. Pour une meilleure compréhension, voici ci-dessous le tableau récapitulatif des propos déclarés des enquêtés.

| | | |
|-----------------------------------|---|---|
| 132 pères enquêtés | 56 pères transmettent uniquement le français | |
| | 12 pères : les enfants parlent la langue parentale | 44 pères : les enfants parlent uniquement le français |

Tableau 4 : *Les pères transmetteurs de français*

Source : Données de terrain, Danielle Patricia Minko Mi Ngui, 2022.

Les résultats de l'enquête contenus dans le tableau ci-dessus, révèlent que, des 56 pères ayant admis transmettre à leurs enfants exclusivement le français : (i) 12 parmi ceux-ci ont avoué que leurs enfants parlent couramment leur langue mais que celle-ci a été transmise par leurs compagnes qui, s'étant appropriées les langues de leurs compagnons, les ont transmises aux enfants, au détriment des leurs propres ; (ii) pour les 44 restants, les échanges journaliers avec leurs enfants se font exclusivement en

français et comme on peut s'en douter, ces enfants communiquent en français avec leur père.

2.2 Raisons du choix de la/des langue(s) transmise(s)

Pour comprendre les motivations des enquêtés relativement à leur choix linguistique, nous leurs avons posé la question suivante : pourquoi avez-vous/n'avez-vous pas transmis votre langue à vos enfants ? Les réponses données ont été classées par thèmes.

2.2.1 La langue parentale

Les pères ayant transmis leur langue à leurs enfants ont dit l'avoir fait pour des raisons de : de sauvegarde et identitaire.

2.2.1.1 Pour des besoins de sauvegarde et identitaire

L'analyse des déclarations des 12 pères sur les 132 interrogés révèle que, ce sont les raisons de sauvegarde et de d'identité ethnolinguistique qui sont mises en exergue. Nous présentons ici les propos de quelques-uns d'entre eux :

- « J'ai voulu transmettre ma langue à mes enfants pour la pérenniser. Moi-même j'ai appris à parler dans cette langue et je tiens à ce que mes enfants la parlent aussi et comme ça, ils pourront la léguer également à leurs enfants », Philippe ;
- « Tout simplement parce qu'elle ne doit pas disparaître. C'est notre identité. C'est notre langue », Jean Bruno ;
- « Nos langues sont nos identités que nous devons préserver », Alain.

De la lecture que nous faisons des propos des enquêtés, l'appartenance identitaire passe nécessairement par la pratique de la langue. Les pères ont justifié leur choix de transmettre leur langue parentale en mettant en avant le fait que, ces langues sont propres à des familles, à des communautés, voire à des pays : « Nos langues représentent notre identité ethnique. Nos enfants doivent les parler pour qu'elles ne disparaissent pas. Au Gabon, on a plus d'une quarantaine de langues comment faire pour nous différencier d'abord entre nous, et avec ceux qui viennent d'ailleurs si on ne les parle pas ?»,

Prince. Elles permettent de s'identifier les uns des autres, de connaître ses origines : « Une langue doit être apprise aux enfants pour qu'elle ne meurt pas. Dites-moi un peu : si on ne parle pas sa langue comment savoir qui on est, d'où on vient. Comment échanger avec les autres ? Comment dire qui on est si on ne parle pas sa langue », Michel. Alors pour qu'elles ne meurent pas, elles méritent d'être perpétuées de génération en générations : « La langue c'est notre identité. C'est comme le nom alors il faut la préserver afin qu'elle ne disparaisse pas, il faut la parler aux enfants, la leur apprendre pour qu'ils soient capables de la transmettre à leur tour à leurs enfants », Edouard.

Pour les enquêtés, les langues parentales nécessitent d'être pérennisées parce qu'elles ne sont pas seulement un symbole identitaire, elles sont aussi un emblème culturel.

2.2.1.2 Pour accéder à la culture véhiculée par ces langues

Pour 8 autres enquêtés, les langues parentales : permettent l'accès à leur culture. Les dires, respectivement de Japhète, Léandre et Franck permettent d'asseoir notre propos: « Ma langue c'est ma culture. Il y a des valeurs qu'elles transmettent par les contes, des chants, des rituels et j'en passe », « il y a des valeurs cachées derrière notre culture qu'on ne peut transmettre à l'enfant que lorsqu'il connaît la langue. Comment initier mon enfant au bwiti⁹⁴ par exemple s'il ne parle pas ma langue, parce que, en français ce n'est pas la même chose », « La culture fait partie de la langue, comment transmettre la culture si la langue n'est pas transmise », etc.

Le discours des enquêtés renseigne que, les langues parentales sont le symbole de leur culture et qu'on ne peut transmettre la culture d'un peuple que par le biais de sa langue. Autrement dit, il y a des savoirs, des connaissances qui ne peuvent se transmettre que dans la langue qui les définit : « La culture fait partie de la langue, comment transmettre la culture si la langue n'est pas transmise », « (...) il y a des valeurs cachées derrière

⁹⁴Le bwiti forme au Gabon un ensemble complexe de sociétés initiatiques à secrets, principalement masculines, que l'on peut définir en tant que religion, culte des ancêtres et des génies fondateurs et rituel à vocation thérapeutique et divinatoire basée sur la manducation ritualisée de râpures d'écorces de la racine d'iboga.

notre culture qu'on ne peut transmettre à l'enfant que lorsqu'il connaît la langue ».

Notons que les langues gabonaises sont des langues à tradition orale. Comme toutes les langues du monde, elles jouent donc le rôle de transmission des savoirs dont elles sont le véhicule. Les activités de la vie communautaire : rites, célébrations du mariage coutumier, les contes, traiter une palabre. Ces pères en préservant leur langue chez leurs enfants, sont conscients du rôle et des enjeux de celle-ci dans leur dimension culturelle. C'est à travers la langue que l'on peut s'imprégner et s'intégrer à une culture pour ainsi la sauvegarder. La langue est, le premier support et le premier vecteur de la culture.

2.2.2 Les deux langues parce que : c'est le bagage linguistique reçu dans l'enfance

Les 56 pères ayant transmis le parler bilingue à leurs enfants, ont mis en exergue le fait que, c'est dans ces deux langues qu'ils ont eux-mêmes appris à parler durant leur enfance. C'est ce parler bilingue que ces pères continuent de pratiquer à l'âge adulte. De ce fait, ils ne pouvaient transmettre à leurs enfants que ce même bagage linguistique qu'ils ont eux-mêmes reçu. Les propos ci-dessous exposés aident à le comprendre:

- « Je ne fais que transmettre à mes enfants le bagage linguistique reçu », Horton.

- « C'est comme ça que moi-même je parle. Donc, je transmets ce que je sais. Je pouvais aussi choisir le français. Mais j'ai fait l'effort. Et puis rien n'est encore perdu. Il y a le village qui est là, il suffit de quelque séjour et ils parleront mieux que moi », Justin.

- « On ne peut donner que ce qu'on possède », Gaspard.

- « Avec mes enfants je parle comme j'ai appris à parler », Vean.

- « Qu'est-ce que je peux bien leur transmettre si ce n'est ces deux langues que je parle depuis petit », Bertrand.

L'étude des propos déclarés fait constater que, les enquêtés ont reçu au cours de leur enfance les deux langues (langue parentale et français), un parler bilingue. C'est ce bilinguisme qu'ils retransmettent à leurs enfants, faisant ainsi de "la reproduction linguistique". La notion de reproduction linguistique est définie par B. Beck (2018, 12) comme : « la transmission à ses enfants du bagage linguistique reçu au cours de sa propre enfance ».

Autrement dit, le phénomène de reproduction concerne les personnes parlant à leurs enfants la ou les langues qu'elles ont elles-mêmes reçues de leurs parents.

2.2.3 Le français

Des 132 pères enquêtés, 27 d'entre eux bien qu'ayant été en contact avec leur langue parentale (en parlée bilingue avec le français) dans leur enfance ont choisi de transmettre à leur progéniture le français au détriment de celle-ci. Ce choix découle du fait que cette éducation bilingue était déséquilibrée, le français étant la langue majoritairement employée parmi les deux en présence. Les raisons de leur choix sont exposées ci-après.

2.2.3.1 Insécurité linguistique en langue parentale

27 enquêtés sur 132 ont choisi de transmettre le français à leurs enfants parce qu'ils n'ont pas une bonne pratique de leur langue parentale. Ci-après présentés quelques réponses :

- « Comment parler aux enfants une langue que je ne maîtrise pas moi-même tant qu'à le faire dans celle que l'on maîtrise plus », Richard.

- « Ma langue je ne la parle pas couramment. C'est vrai que mes parents me l'ont apprise en même temps que le français ; mais le français était plus parlé qu'elle. Et nous les enfants dans ça, on choisit souvent le français. Je ne veux pas leurs transmettre une langue hybride alors je leurs parle en français seulement », Benoît.

- « Je ne maîtrise pas du tout ma langue alors je leur parle en français », Fulgence.

- « Je ne sais pas grand-chose de ma langue », Francis.

- « Je comprends ma langue mais je ne dispose pas assez de compétences pour pouvoir la parler à mes enfants. J'ai appris un parler bilingue majoritairement français », Steeve.

- « Moi-même je ne parle pas ma langue. Alors comment apprendre à ses enfants une langue qu'on ne parle pas soi-même », Christian.

- « Je ne parle pas ma langue ethnique. Pour la transmettre aux enfants il faut que je puisse la parler », Adolphe.

En effet, les propos de 18 pères interrogés convergeaient vers l'idée selon laquelle, ils ne pouvaient transmettre à leurs enfants un parler bilingue. Il ressort donc, du regard que nous portons sur les déclarations suscitées que, les enquêtés n'ont pas une bonne maîtrise de leur langue parentale, ce qui conduit chez eux, à une relation à tendance répulsive avec celle-ci. Ainsi, ces pères en choisissant de pratiquer le français avec leur descendance font le choix, de leur transmettre la langue qu'ils maîtrisent le mieux.

La non maîtrise de la langue parentale par les pères crée en ceux-ci, un sentiment d'insécurité linguistique. Cela revient à dire que, c'est parce que ces pères ont une mauvaise appréciation de leurs usages de leur langue qu'ils les abandonnent au profit du français. Nous pouvons postuler dans le cas d'espèce que, le fait que la langue des pères ne soit pas transmise aux enfants, naît de ce que les enquêtés se sentent en insécurité linguistique. Celle-ci dit W. Remysen (2001, 85) : « [...] correspond à un sentiment de dépréciation et d'incertitude que certains locuteurs ont envers leurs usages linguistiques ». D'après leurs dires, ces 18 pères ne pratiquant pas couramment leur langue, font le choix de pérenniser chez leurs enfants le français, langue dans laquelle ils se sentent plus à l'aise pour communiquer

Nous relevons également dans les dires des pères que, la langue parentale reste la langue par laquelle ils s'identifient, se définissent, leur langue d'appartenance, que celle-ci soit pratiquée ou pas par eux : « Moi-même je ne parle pas ma langue (...) », « Ma langue je ne la parle pas couramment (..) ».

2.2.3.2 Français langue de large diffusion

16 enquêtés sur 132 ont admis transmettre à leurs enfants uniquement le français. Signalons que ces pères ont déclaré pratiquer leur langue parentale. Ci-dessous exposées quelques-unes des raisons évoquées :

- « le français est la langue que tout le monde parle dans ce pays : que voulez-vous ? », Jean.
- « Je ne veux pas léguer à mes enfants une langue qui ne sert à rien, une langue très limitée. Le français est mieux par sa position de langue officielle », Claude.
- « On parle en français les enfants et moi: C'est la langue reconnue », Gérard.

- « Le français est notre langue de tous les jours, parce qu'il est parlé par tout le monde », Pierre.

Les propos recueillis des 16 pères enquêtés montrent que le choix de transmettre le français à leurs enfants n'est pas lié au fait qu'ils ne pratiquent pas leur langue, même s'ils la pratiquent en mélange avec le français. Ce choix est plutôt lié au fait que ces pères refusent de pérenniser d'après leurs dires, des "langues qui ne servent à rien", "des langues très limitées". Ils optent plutôt de perpétuer le français, à cause de sa position de "langue officielle", de "langue reconnue".

Nous percevons dans les déclarations des enquêtés que, la situation diglossique que connaît le Gabon, avec d'une part, la place de langue privilégiée vouée au français et d'autre part, les langues gabonaises limitées à l'emploi informel, joue un rôle dans la non pratique de la langue parentale aux enfants. En effet, ces pères favorisent auprès de leurs enfants une langue d'ascension sociale, une langue officielle, reconnue, parlée par tout le monde et non une langue restreinte au cadre informel. Nous pouvons dire que le français est considéré par ces pères ; comme l'énonce D. Bagouendi-Bagère Bonnot (2017, 210) : « une langue à forte valeur qui se distingue des langues ethniques par son statut, son rôle dans l'acquisition des connaissances, dans le développement social, dans la communication nationale et internationale ».

Bien que pratiquant également leur langue parentale, ces pères ont choisi de transmettre à leurs enfants le français.

2.2.3.3 Résignation des pères

- « Mes enfants parlent déjà la langue de ma femme. Moi ça me va », Aristide.
- « Mes enfants parlent déjà la langue de ma femme. Moi ça me va », Damien.
- « Les enfants parlent la langue de leur mère et moi je leur parle le français », Hermann.
- « Avec mes enfants on échange en français, mais ils parlent la langue de leur mère », Mathurin.

13 pères, qui pratiquent pourtant leur langue ont tenu des propos allant dans ce sens. Ces propos permettent de relever, la résignation des pères dans la transmission de leur langue à leurs enfants. Se contentant du fait que les mères transmettent déjà aux enfants une des deux langues parentales en présence dans le foyer, la leur en l'occurrence et que ceux-ci les pratiquent ; ces pères vont s'abstenir d'interagir avec leurs enfants dans leur langue comme en témoignent les déclarations ci-après : « Mes enfants parlent déjà la langue de ma femme. Moi ça me va », « Mes enfants parlent déjà la langue de ma femme. Moi ça me va ». Alors que Deprez, Collet et Varro (2014, 337) énoncent « d'une part, qu'une personne devrait parler la langue de son appartenance ethnique, et que d'autre part, qu'elle devrait la transmettre à ses enfants ». Etant dans des couples linguistiquement mixtes, l'attitude d'abandon constaté chez ces pères est un frein à la sauvegarde et à la pérennisation de leur langue chez leurs enfants.

2.3 Ya-t-il une différence genrée dans la transmission de la langue parentale aux enfants ?

Nous voulions savoir si les enquêtés avaient perçu une différence entre leur manière de transmettre la langue aux enfants et celle de leurs conjointes. Alors, la question à eux, posée était la suivante : Ya-t-il une différence genrée dans la transmission de la langue parentale aux enfants ? Le tableau ci-après résume leurs réponses.

Tableau 5 : Différence genrée dans la transmission de la langue des pères selon les déclarations de ces derniers

| Nombre d'enquêtés 132 | Ya-t-il une différence genrée dans la transmission de la langue parentale aux enfants ? | | | | | |
|--------------------------|---|---------------------|----------------|---------------------------|---------------------|----------------|
| | OUI | | | NON | | |
| | PT ⁹⁵ de la langue parentale | PT des deux langues | PT de français | PT de la langue parentale | PT des deux langues | PT de français |
| | 0 | 0 | 44 | 20 | 56 | 12 |
| Total 132 | 44 | | | 88 | | |

Source : Données de terrain, Danielle Patricia Minko Mi Ngui, 2022.

⁹⁵ PT renvoie ici aux Pères Transmetteurs.

De la lecture du tableau ci-dessus, avons-nous appris que des 132 enquêtés, 44 trouvent une différence de genre dans la transmission de la langue à l'enfant. Ces 44 enquêtés sont ceux-là, qui ont déclaré avoir transmis à leurs enfants le français uniquement. Et les 88 pères restants, ont dit ne percevoir aucune différence de genre. Parmi ces 88 enquêtés : 56 ont déclaré avoir transmis le parler bilingue (leur langue parentale et le français) à leurs enfants, 20 ont transmis leur langue parentale et 12 le français.

2.3.1 Aucune différence genrée

Les résultats de l'enquête énoncés, dans le tableau ci-dessus dévoilent que, pour 88 pères sur les 132 interrogés, il n'y a pas de différence homme-femme dans la transmission des langues parentales aux enfants. Ces 88 pères comprennent comme nous l'avons renseigné ci-dessus: (i) 20 pères ayant déclaré pérenniser leur langue chez leurs enfants, (ii) 56 pères transmetteurs du parler bilingue et (iii) 12 pères transmettant le français. Ci-après exposés quelques-unes des réponses données rangées par thème :

2.3.1.1 Mettre en place des stratégies

Cette idée a été évoquée par 32 pères sur 132 enquêtés. Ce groupe de 32 pères est composé de : (1) 6 pères transmetteurs de leur langue parentale, (2) 21 pères transmetteurs des deux langues et (3) 5 pères transmetteurs du français. Nous exposons ci-dessous quelques-unes de leurs déclarations :

- « Il n'y a pas de différence, il faut simplement avoir des stratégies », Etienne.
- « Il suffit de faire un programme », Modeste.
- « aucune différence, tout est une affaire de planification », Eimard.

Selon ces enquêtés, il n'y a pas de différence genrée dans la transmission de la langue parentale aux enfants, il suffit de mettre en place des stratégies de transmission. Ce que C. Deprez (1996, 35) nomme "politique linguistique familiale", pour rendre compte de la façon dont les familles bilingues gèrent leurs langues. Celle-ci se concrétise selon C. Deprez (*op. cit.*) « dans les choix de langues et dans les pratiques langagières au quotidien ; ainsi que dans les discours explicites qui sont tenus à leur propos, notamment par les parents ».

- « J'ai pu transmettre moi-même ma langue à mes enfants sans l'aide de leur mère. Parce que, elle aussi leur a transmis la sienne. Il faut simplement user de stratégies. Chez nous, étant donné que ma femme et moi ne parlons pas la même langue, chacun de nous parlait sa langue aux enfants », Moïse.

- « Au début, quand je parlais ma langue à mes enfants, ils prenaient plaisir à me répondre en français. Alors, j'ai pris la décision de leur imposer de me répondre dans ma langue. Au début, ils ont boudé car ils trouvaient que je leur forçais la main et parce qu'ils ne parlaient pas vraiment bien. Mais, au fur et à mesure que les choses évoluaient, ils pouvaient le faire. Et aujourd'hui ils parlent vraiment mieux ma langue et celle de leur mère. Ils sont de bons bilingues dans nos deux langues », Boris.

- « J'ai appris ma langue à mes enfants petit à petit. Et dès que je peux, je les envoie au village chez mes parents (rires). Là-bas, ils n'ont pas de choix que de la parler », Placide.

Des réponses données par les enquêtés, nous avons relevé trois modèles de transmission ou de politiques linguistiques familiales mises en place par eux : (1) la politique linguistique renvoyant au principe de J. Ronjat (1913, 3) qui stipule : une personne, une langue. Dit par les enquêtés comme suit : « (...) chacun de nous parlait sa langue aux enfants », « (...) ma femme parle sa langue à nos enfants et moi je leur parle pour moi », « (...) chacun parle sa langue aux enfants » ; (2) celle liée à la politesse édictée par B. Bouchetibat (1998, 31), qui dispose que « tu me réponds dans la langue que j'ai choisie pour te parler » que nos enquêtés ont dit comme suit : « (...) j'ai pris la décision d'imposer à mes enfants de me répondre dans ma langue », « (...) il était inadmissible que mes enfants me répondent en français alors que moi je leur parlais dans ma langue », « (...) mes enfants devaient me répondre dans ma langue », « (...) ce sont mes enfants ils doivent parler comme moi » et (3) celle qui consiste à envoyer les enfants chez les grands-parents en milieu rural pour des bains linguistiques : « J'ai appris ma langue à mes enfants petit à petit. Et dès que je peux, je les envoie au village chez mes parents (rires). Là-bas, ils n'ont pas de choix que de la parler », « je les envoie au village tout en sachant qu'ils vont revenir en parlant », « pour moi l'immersion au village a été porteur. C'est de là-bas qu'ils sont revenus en parlant et moi je continue ici pour qu'ils n'oublient pas ».

Par ces propos comprenons-nous aisément que le bain linguistique, autrement dit, l'immersion dans un milieu où la langue parentale se pratique

encore sans grande influence du français participe à la pratique de la langue par les enfants.

Si pour certains enquêtés, la transmission de la langue parentale nécessite la mise en place des politiques de transmission au sein de la cellule familiale, pour d'autres, il faut : pratiquer la langue, ressentir le besoin de la transmettre et avoir le temps pour la transmettre.

2.3.1.2 Pratiquer la langue parentale, avoir l'envie et le temps de la pérenniser

Des 132 pères enquêtés, 29 parmi eux trouvent qu'il n'y a pas de différence genrée dans la transmission des langues parentales aux enfants. Ces 29 pères sont composés de : 9 pères transmetteurs de leurs langues, 13 pères transmetteurs des deux langues et 7 pères transmetteurs du français. Ci-dessus certaines raisons évoquées par eux.

- « Il n'y a pas de différence. L'homme comme la femme peut transmettre la langue à l'enfant. Mais, il faut d'abord la parler soi-même et ressentir le besoin de la transmettre », Nazaire.

- « Aucune différence. Il faut connaître soi-même la langue et aussi la volonté de la transmettre à nos enfants », Mexcent.

- « Pas du tout, il faut la parler et avoir le désir de la transmettre », Noel.

- « Il faut simplement la connaître et avoir du temps », Mesmin.

- « Il suffit de maîtriser sa langue, avoir envie et le temps de la transmettre », Dimitri.

Le constat que nous faisons au regard de ces 27 pères est la différence de profil qui les caractérise. Nous relevons aussi bien des pères ayant transmis leur langue que, ceux ayant transmis le parler bilingue et ceux ayant transmis uniquement le français. Nonobstant cette différence, tous s'accordent à dire qu'il ne subsiste aucune dissemblance homme/femme (pères-mère) dans la transmission des langues aux enfants : « Il n'y a pas de différence. L'homme comme la femme peut transmettre la langue à l'enfant (...). Chacun des parents étant capable d'assurer cette pérennisation, à condition de : (i) la pratiquer, (ii) ressentir le besoin de la transmettre et (iii) avoir le temps de la pratiquer avec les enfants.

Il est vrai que pour transmettre une langue, il faut remplir les conditions énoncées ci-dessus par 29 pères. Cependant, pour 27 autres pères enquêtés, la préservation de la langue parentale chez les enfants est une exigence.

2.3.1.3 Transmission de la langue parentale aux enfants : un devoir

D'après les propos déclarés de 27 pères sur les 132 enquêtés, la transmission de la langue parentale chez les enfants est un impératif.

- « Aucune différence les deux peuvent le faire et doivent même le faire ».
- « Je ne trouve pas qu'il y a une différence. Chacun doit pouvoir apprendre sa langue à son enfant. Parce que celle-ci détermine qui on est et d'où on vient ».
- « Pas de différence. Chaque parent, surtout si les deux ne parlent pas la même langue, doit apprendre sa langue à son enfant ».
- « Non aucune. Tous les parents doivent le faire ».

En effet, selon 27 enquêtés soient, 5 pères transmetteurs de leur langue parentale et 22 pères transmetteurs du parler bilingue, la transmission des langues parentales (du père et de la mère) aux enfants, autrement dit, l'éducation linguistique des enfants engage initialement les deux parents (père et mère), garants de ces langues au sein du foyer : « Je ne trouve pas qu'il y a une différence. Chacun doit pouvoir apprendre sa langue à son enfant. Parce que celle-ci détermine qui on est et d'où on vient », « Pas de différence. Chaque parent, surtout si les deux ne parlent pas la même langue, doit apprendre sa langue à son enfant ». D. P. Minko Mi Ngui (2022, 337) nous aide à soutenir notre propos lorsqu'elle indique que : « [...], les parents garants de la cellule familiale, ont le devoir de perpétuer leur langue et la culture dont « dont elle est le véhicule en la transmettant à leur enfants, qui à leur tour feront autant avec leur progéniture future ».

Pour ces 27 enquêtés, la pérennisation de la langue parentale chez les enfants est l'affaire de tous. C'est un devoir engageant les deux parents, dans le foyer, lieu où l'enfant fait sa première socialisation langagière.

A coté de 88 pères ayant dit qu'il n'y a pas une différence de genre dans la transmission des langues parentales aux enfants, les 44 pères restants pensent le contraire.

2.3.2 Une différence genrée

Le discours des 44 pères (tous transmetteurs uniquement du français) sur 132 enquêtés montre qu'il y a une différence genrée dans la transmission de la langue parentale.

Selon ces 44 enquêtés, le rôle de gardienne de la langue au sein du foyer est dédié à la mère. Les quelques dires exposés aident à attester notre propos :

- « c'est le rôle (c'est du ressort) de la mère. Les hommes ne sont jamais à la maison » Simon.

- « Elle est le conjoint qui passe le plus de temps avec les enfants. Nous on a trop de boulot »,
Constant.

- « la femme s'y prend mieux, elle sait y faire », Gaby.

- « Elle a plus de temps que le père qui est toujours absent, en train de travailler pour nourrir la famille », Joel.

- « c'est pour la femme ». Nous on cherche l'argent dehors et on s'occupe de beaucoup de chose », Martial.

- « Même quand elle travaille, elle a toujours du temps pour ses enfants et en profite pour leur parler sa langue », Dasch.

Il ressort de ces déclarations que la mère est vue, par le père, comme le parent le plus apte, autrement dit le mieux placé pour transmettre la langue aux enfants. Parce que, non seulement, elle est le parent qui passe beaucoup de temps avec ceux-ci, mais aussi celui qui, quel que soient ses occupations, trouve toujours du temps pour échanger dans sa langue avec les enfants. Dans ces déclarations, on peut remarquer le rapport qu'établissent les enquêtés entre leur quasi absence à la maison et la faible transmission de leur langue. Autrement dit, le fait que le père soit souvent absent de la maison, fait en sorte qu'il ne puisse véritablement pas pérenniser sa langue chez ses enfants. En revanche, selon les déclarations des enquêtés, la mère apparaît comme le parent qui passe le plus de temps dans le foyer ; ce qui lui donne la latitude de pratiquer la langue avec ses enfants.

Ainsi, le temps est un élément important dans la transmission linguistique des parents aux enfants. Ce fait est également relaté par L. Biichlé (2014, 83) lorsqu'il indique que : « Le temps est un facteur important dans la transmission linguistique des parents aux enfants ». Les hommes (pères) selon nos enquêtés, étant la majeure partie de leur temps absent de la cellule familiale à la recherche des meilleures conditions de vie.

Conclusion

La présente étude a porté sur : Réflexions sur les discours des pères dans la transmission de leur langue parentale à Libreville : une étude à partir des usages déclarés. La problématique formulée avait pour objectif de voir à partir des usages déclarés des pères issus des couples linguistiquement mixtes : si ceux-ci transmettent leur langue à leurs enfants, quand ils ne la transmettent pas, quelles en sont les raisons et s'il y a une différence genrée entre la façon de transmettre la langue des pères et celle de leur compagne ?

Au terme du présent travail, nous pouvons retenir que, l'analyse de l'échantillon conservé a donné une photographie de la transmission de la langue parentale du père par ce dernier.

L'analyse des propos déclarés des 132 pères enquêtés a révélé que :

- 76 d'entre eux ont transmis leur langue à leurs enfants : (1) 20 l'ont transmis en emploi seule et (2) 56 pères l'ont transmis en mélange avec le français. Aussi, toujours selon les propos de ces pères, leurs enfants sont capables de pratiquer cette langue telle que reçue, en emploi seule pour certains et en mélange avec le français pour d'autres.
- Les 56 pères restants ont choisi de transmettre, à leurs enfants, uniquement le français. Parce que, selon les déclarations faites par eux, c'est le français qui était majoritairement utilisé par leurs parents parmi les deux langues en présence. Alors les enquêtés vont faire le choix de transmettre à leurs enfants la langue dans laquelle ils se sentent "mieux", se sentent "à l'aise" pour échanger.

Finalement, l'idée selon laquelle le père est le parent pauvre dans la transmission de sa langue aux enfants n'est donc pas avérée. Le père est capable de transmettre sa langue parentale à ses enfants en emploi seule ou en parler bilingue (mélange langue parentale et français). Aussi, le choix de transmettre la langue parentale en emploi unique ou en parler bilingue est dû respectivement aux besoins de sauvegarde et de résilience identitaire, d'accès à la culture ; et le choix de la transmission du parler bilingue parce que c'est le bagage linguistique reçu. L'étude montre également des avis partagés quant à la différence homme-femme dans la transmission de la

langue parentale aux enfants. Certains pères déclarent qu'il n'y a pas de différence genrée en évoquant les raisons suivantes : (1) de mettre en place une politique linguistique familiale, (2) pratiquer la langue avoir l'envie et le temps de la transmettre et (3) transmettre la langue parentale est un devoir. D'autres pères pensent qu'il existe une différence homme-femme dans la transmission de la langue parentale aux enfants simplement parce que, la mère est le parent qui passe beaucoup de temps avec les enfants, et qui malgré ses occupations, trouve toujours du temps pour échanger dans sa langue avec ceux-ci.

Bibliographie

Ouvrages

DEPREZ Christine, Collet Beate, Varro Gabrielle, *Familles plurilingues dans le monde. Mixités conjugales et transmission des langues*. Langage et Société 147, Paris, Maison des Sciences de l'homme, 2014.

FILHON Alexandra, *Langues d'ici et d'ailleurs. Transmettre l'arabe et le berbère en France*, Paris, Ined Edition, 2009s.

LAHIRE Bernard, *Tableaux des familles. Heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*, Paris, Seuil/Gallimard, 1995.

RONJAT Jules, *Le développement du langage observé chez un enfant bilingue*, Paris, Edouard Champion, 1913.

Articles

BAGOUENDI-BAGERE Diane, « Le français au Gabon : Représentations et usages », *Résumé de thèse*, Université de Provence, 2007, p. 207-212.

BARONTINI Alexandrine, « Approches théoriques du processus de transmission linguistique : questionner la terminologie des générations », in *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, n° 6, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 39-60.

BIICHLE Luc, « Des effets du genre sur la transmission des langues dans le processus migratoire entre Maghreb et France », *Genres, Langues et Pouvoirs, Cahiers de Linguistique*, n°40, Hal Open science 2014, p.73-91.

Constitution de la République gabonaise du 26 mars 1991, modifiée en 1994, 1995, 1997, 2000, 2003, 2011.

DEPREZ Christine, « Une “politique linguistique familiale” : le rôle des femmes ». *Éducation et sociétés plurilingues*, n°1, 1996, p. 35-42.

DEPREZ, Christine, « Transmission des langues », *Langage et société*, vol. , no. HSI, 2021, p. 323-326.

KWENZI-MIKALA JérômeTangou, « Quel avenir pour les langues gabonaises? » *Revue Gabonaise des Sciences de l’Homme*, n° 2, Libreville: LUTO-UOB.1990, p. 121-124.

LE GOFF, Jean-François, « Editorial. La perte de la langue d'origine : un processus systémique intergénérationnel », in *Thérapie Familiale*, vol. 35, no. 2, 2014, p. 113-117.

MINKO MI NGUI Danielle Patricia, « Représentations de jeunes enfants gabonais sur les langues de leur environnement à Libreville ». Libreville, *Afrique, Langues et Cultures*, n° 5, 2015a, p. 165-215.

MINKO MI NGUI Danielle Patricia, « Les pratiques langagières déclarées des immigrés sénégalais de la 2ème génération à Libreville ». Libreville, *Humanités gabonaises*, n° 6, 2015b, p. 177-215.

NDINGA-KOUMBA-BINZA, Hugue Steeve, « Politique linguistique et éducation au Gabon : un état des lieux », *Mauritius Journal of Education* n°4 (1), 2005, p. 65- 78.

ROBIN Luc, « la transmission des langues familiales : un rôle genré ? Exemple des pères francophones en ville de Berne », *PH-Bern, Babylonia, Tema*, n°3, 2021, p. 73-78.

Mémoires

BOUCHETIBAT Bilel, *Place des langues étrangères dans les systèmes éducatifs français et britannique*. Mémoire professionnel, IUFM de Grenoble, 1998.

ONDO MENDAME, ONDO NDONG Ted Marcus Gabin, *La transmission linguistique intergénérationnelle au Gabon : étude qualitative auprès de 12 familles gabonaises*, Thèse de doctorat, Université de Grenoble 3, 2012 ;

REMYSEN Wim, *Le sentiment d’insécurité linguistique des Québécois : analyse des attitudes linguistiques dans le discours épilinguistique*, Mémoire de maîtrise, Louvain, KatholiekeUniversiteit Leuven (Belgique), 2 vol, 2001.

Articles numériques

MINKO MI NGUI Danielle Patricia, « Les couples mixtes : miroir ou mouvoir des langues gabonaises ? », in Revue -Infundibulum Scientific, [En ligne], n°3, Août 2022. Consulté le 17 janvier 2023.